

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 AVRIL 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRUGRAMMA INTERREG ITALIA - FRANCIA MARITTIMA
2021-2027 - PRUGETTU CASTOUR VALURIZÀ U
PATRIMONIU CULTURALE MATERIALE È IMMATERIALE
DI A CASTAGNA**

**PROGRAMME INTERREG ITALIE-FRANCE MARITIME
2021-2027 - PROJET CASTOUR METTRE EN VALEUR LE
PATRIMOINE CULTUREL MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE
LA CHÂTAIGNE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027

Projet CASTOUR

Mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel de la châtaigne

OBJET : *Habilitation du Président du Conseil exécutif de Corse à signer, en qualité de partenaire, la convention interpartenariale relative au projet CASTOUR, suite à l'approbation des candidatures par le Comité de Suivi du Programme, dans le cadre du premier appel à projets lancé par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 - Priorité 4 - RS 04.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.*

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le Président du Conseil Exécutif à signer la convention interpartenariale relative au projet CASTOUR en qualité de partenaire :

- Convention Interpartenariale organisant les relations et le partenariat entre la Provincia de Lucca (chef de file) et L'Università degli studi di Siena, La Collectivité de Corse, le Consiglio Nazionale Delle Ricerche - istituto Di Linguistica Computazionale « Antonio Zampolli », La Comune di Belvi, L'Ente Parco Naturale Regionale Dell'Antola, Le Département du Var, partenaires pour le projet CASTOUR.

Le projet

Ce projet, d'une durée de 3 ans, dont le chef de file est la Provincia di Lucca, a pour objectif de développer les actions de valorisation en faveur du patrimoine castanéicole transfrontalier. La date de démarrage fixée par l'Autorité de gestion est le 1^{er} mars 2024.

Le montant global du projet s'élève à 1 263 280 €, dont 1 010 624 euros (80 %) seront financés par l'UE.

Le budget de la Collectivité de Corse qui comprend les actions de la Direction du Patrimoine ainsi que celles de nos partenaires locaux s'élève à 210 800 €, dont 168 640 € financé par l'UE.

Objectifs

Le projet vise à développer un tourisme émergent et durable dans la zone transfrontalière à travers la valorisation des itinéraires environnementaux et du

patrimoine culturel, matériel et immatériel, liés à la culture de la châtaigne.

La Direction du patrimoine, dans le cadre de ses missions de conservation, mise en valeur, restauration du patrimoine mobilier, immobilier et paysager, mènera des actions avec les acteurs locaux, et notamment avec la communauté de communes de la Castagniccia - Casinca, et la commune de Bucugnà.

Elle apportera notamment sa contribution à l'élaboration d'un modèle commun pour la valorisation de la châtaigneraie transfrontalière, ainsi que la construction de la route transfrontalière de la châtaigne grâce à son expérience antérieure.

Le Collectivité de Corse coordonnera ensuite la promotion et la diffusion des itinéraires et des connaissances liées à la culture des châtaignes.

Elle capitalisera l'expérience et la méthodologie développées dans le projet stratégique GRITACESS, et coordonnera, avec la contribution de tous les partenaires, l'élaboration d'un guide de la culture de la châtaigne.

Elle sera aussi responsable de la stratégie de communication du projet qui renforcera les actions développées.

La délibération n° 21/113 CP de la Commission Permanente du 19 mai 2021 approuve le programme de coopération territoriale européenne INTERREG Italie-France Maritime 2021-2027 et autorise le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les actes de candidatures relatifs aux projets.

Le projet CASTOUR a ensuite été approuvé et admis au financement FEDER par le Comité de Suivi du programme opérationnel de Coopération transfrontalière Italie-France Maritime 2021-2027.

Le partenariat

Le partenariat se décompose comme suit :

- La Provincia di Lucca (Chef de file) conventionnera avec les entités suivantes agissant en qualité de partenaires
- L'Università degli studi di Siena
- La Collectivité de Corse
- le Consiglio Nazionale Delle Ricerche - istituto Di Linguistica Computazionale "Antonio Zampolli"
- La Comune di Belvi
- L'Ente Parco Naturale Regionale Dell'Antola
- Le Département du Var

Le partenariat local :

- La Communauté de communes de la Castagniccia Casinca
- La commune de Bucugnà

Le plan de financement

Le plan de financement du projet prévoit un coût total du projet de 1 263 280 € financé par le FEDER pour un montant de 1 010 624 € (80 %) et par les

contreparties publiques pour un montant de 252 656 € (20 %).

Coût total du projet	FEDER	Participation des partenaires
1 263 280 €	1 010 624 €	252 656 €

Le budget de la Collectivité de Corse

Le budget de la Collectivité de Corse, qui comprend les actions de la Direction du Patrimoine, s'élève à 210 800 € dont 168 640 € financé par l'UE.

Sa participation sera de 42 160 €.

Collectivité de Corse	Coût total du projet pour le partenaire 3	Part FEDER	Participation CDC
	210 800 €	168 640 €	42 160 €

Soit un budget pour la Collectivité de Corse de 210 800 €, financé à hauteur de 168 640 € par le FEDER.

Imputation budgétaire prévue au BP 2024

SECTEUR : Direction du Patrimoine
ORIGINE : BP 2024
PROGRAMME : 4416 GRITACCESS

ORIGINE : BP 2024 PROGRAMME : 4416 Fonctionnement
Opération : actions de valorisation du patrimoine castanéicole
MONTANT A AFFECTER : 210 800 €

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le projet de convention interpartenariale pour le projet CASTOUR, joint au présent rapport. Ce projet de convention a d'ores et déjà été approuvé par le Comité de suivi du Programme Italie-France Maritime 2021-2027, où la Collectivité de Corse est représentée.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la Convention Interpartenariale pour le projet CASTOUR.
- D'affecter 210 800 € sur le programme 4416, fonctionnement, opération : actions de valorisation du patrimoine castanéicole, du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.